

Nouvelles locales du mercredi 07 décembre 2011

@rib News, 07/12/2011 Justice- Remy Nsabimana, le magistrat président du siège lors du procès des présumés coupables dans la mort de deux européens il y a quelques jours à Ngozi s'est dit inquiet de voir le vice-président du tribunal de grande instance de Ngozi s'insurger que le siège ait pu donner la parole aux deux accusés. Selon lui, il y a une main derrière le vice-président du tribunal de Ngozi qui veut cacher la réalité. [Rpa/Isngananiro]- Remy Nsabimana souligne également qu'il est innocent et qu'il ne s'accuse de rien. Selon lui, le fait que la justice se retourne contre qu'il avait condamné à perpétuité les deux assassins montre qu'il y a des inquiétudes de la part des hauts cadres qui seraient impliqués dans ce dossier car, souligne-t-il, il y a des officiels de l'Etat qui sont accusés d'avoir commis la mort des deux européens. [Rpa]

- Le procureur auprès de la Cour d'appel à Ngozi avait couté un informaticien qui travaillait dans le parquet ce dimanche, jour où Remy Nsabimana est passé. Selon cet informaticien, Remy Nsabimana est venu et lui a demandé des clés pour se rendre dans la chambre où sont gardés presque tous les documents. Selon cet informaticien, Remy est venu et a retiré les clés. Mais, il rejette avoir collaboré avec lui, car estime-t-il, son rôle était de remplacer des équipements usés, non pas de collaborer avec le juge. [Rpa/Isngananiro/Bonesha]- Questions orales à l'Assemblée Nationale adressées au ministre de la Justice ce matin du 7 novembre 2011. Les députés ont eu à lui poser quelques questions en rapport avec l'exécution du budget. Ce dernier a expliqué que le taux d'exécution relativement faible s'explique par le fait de la lenteur de la mise en application des projets. A la question des magistrats qui sont en graves difficultés, il a tenu à signaler qu'une commission permanente de dialogue a été créée et qu'elle a pour mission ce que ces graves soient évitées en prévoyant toutes les situations qui peuvent se présenter. [Rtnb] Bonne gouvernance - Le président de l'OLUCOME a tenu à signaler les programmes de la semaine anti-corruption qui va aller jusqu'au 16 décembre 2011 pour cette organisation. Il a précisé que beaucoup de cas concernant la corruption vont à l'ivoire pour mettre à nu tous les cas qui ne sont pas encore connus. Même les dossiers qui ont été clôturés ou classés sans suite vont être ressuscités pour autant que l'OLUCOME en a les preuves. Il a tenu à préciser qu'il n'a pas dénoncé ces voleurs à Nation. [Rpa/Bonesha]- L'OLUCOME critique la loi anti-corruption. Elle fustige le fait qu'elle n'autorise pas les chargés de lutter contre la corruption à poursuivre les personnes nommées par décret. Ces dernières sont, selon cette organisation, les plus corrompus et le fait qu'elles ne peuvent pas être inquiétées est un problème sérieux qui fait que les gros poissons en matière de la corruption soient à l'abri des poursuites. Il faudrait que cette loi soit revue. L'OLUCOME va jusqu'à comparer les institutions chargées de lutter contre la corruption aux épouvantails qui placés dans un champ de riz ou de sorgho, font peur aux oiseaux mais qui ne les font pas quoi que ce soit s'ils se décident courageusement de ravager ces champs. [Rpa] Education- La grève du personnel tant administratif qu'éducatif de l'Ecole Internationale de Bujumbura continue et ces derniers ont décidé de ne pas donner les examens qui étaient prévus ce mardi. La réclamation porte sur l'amélioration du salaire et les 36.000.000Fbu que la direction avait promis de partager entre tout le personnel et qu'il n'a pas encore fait jusque maintenant. Certains des anciens de cette école sont venus occuper utilement les places ce mardi. [Rtnb/Rpa] La direction de l'Éducation dans la province de Rutana, se montre inquiète par des relations qui existeraient entre certains professeurs et certaines des places. Selon lui, des mesures de contraintes seront prises pour faire revenir l'éthique chez certains enseignants et punir certains autres et les places qui ne veulent pas abandonner ce comportement. [Rtnb]- Les autorités provinciales de l'Éducation et de l'administration viennent d'obliger à tous les enseignants de cette province de payer au moins 3.000F chacun pour la construction de nouveaux bâtiments de la province de Cibitoke, selon des sources locales des syndicats des enseignants. Toutefois, la décision de la direction provinciale de l'enseignement est loin de faire l'unanimité chez les milieux enseignants. « Cette décision est nulle et non avenue. En outre, elle a été prise de façon unilatérale par le directeur provincial de l'enseignement sans même consulter les enseignants », lâche avec colère un enseignant de Cibitoke. Les enseignants, poursuit-il, vivent dans une situation extrêmement pauvre : « Comment alors peut-on nous exiger de construire les bureaux de la province alors que nous ne sommes plus capables de joindre les deux bouts du moins ? », s'interroge-t-il. [Isngananiro]- Dès après le gouverneur de la province de Cibitoke, Monsieur Anselme Nsabimana, chaque service décide le montant à contribuer pour la construction du bloc administratif. « La décision a été prise en concertation avec tous les chefs de service ». Et à en croire ses propos, la contribution est facultative et aucune sanction ne sera infligée à quiconque. Néanmoins, selon cette autorité, ces bureaux administratifs sont une grande utilité. A titre d'exemple, la direction provinciale de l'enseignement et la brigade anti-corruption travaillent dans des locaux qu'elles louent respectivement à trois cent mille francs bu et à quatre cent mille francs bu par mois. [Isngananiro] Sociétés Les habitants du site de Kayange à Mutambara en commune Rumonge ont regagné leurs domiciles après 16 jours de sit-in devant les bureaux de l'Ombudsman. Ce dernier a en effet obtenu au moins un accord conclu entre l'administration représentée par le gouverneur de la province de Bururi et l'administrateur communal de Rumonge d'une part et d'autre part les représentants de ces personnes. Ils ont en outre reçu une aide composée de haricots, de riz et de farine de maïs. Ils ont été transportés jusque à Mutambara même s'ils n'ont pas de logements. [Rtnb]- Une commission créée et est composée de 11 membres dont 5 représentants des manifestants, 4 représentants de l'administration et 2 représentants le bureau de l'Ombudsman. Elle est présidée par l'Ombudsman lui-même. Aucune décision ne sera prise que si tous les membres sont d'accord. [Rtnb/Bonesha]